



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 28/2023

Vevey, le 20 novembre 2023

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 de l'avenue Nestlé et de son réaménagement

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ces prochaines années, l'avenue Nestlé va connaître d'importantes transformations en termes d'espaces publics et de mobilité, que ce soit par le biais de sa mise en zone 30 en 2024 et de son réaménagement complet à l'horizon 2028, en coordination avec le projet d'agglomération Rivelac (PA5).

L'avenue Nestlé est une rue à vocation résidentielle et qui accueille par ailleurs des écoles. Actuellement, le régime de circulation est de 50 km/h. Dans le but de pacifier ses abords et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, il est prévu d'y créer une zone 30 dès 2024. A cet effet, un bureau spécialisé en mobilité accompagnera le service de l'urbanisme et de la mobilité.

Quant au réaménagement complet de l'avenue Nestlé et de la rue du Torrent, il devra notamment permettre d'offrir des espaces publics qualitatifs incitant à la rencontre, participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et répondant aux objectifs et enjeux du Plan climat veveysan et du plan directeur communal en cours de révision.

Ce réaménagement offrira par ailleurs la possibilité de créer un axe cyclable structurant et d'accueillir une ligne de bus qui desservira la piscine de Corseaux plage. Il se fera par ailleurs en coordination étroite avec le projet de chauffage à distance (CAD).

Afin de soumettre une demande de co-financement fédéral dans le cadre du projet d'agglomération (PA5) d'ici juin 2024, une étude préliminaire du réaménagement de l'avenue Nestlé et de la rue du Torrent doit être lancée. Elle a pour but d'entreprendre les réflexions nécessaires qui permettront d'établir une image directrice dans le cadre d'une approche participative. Cette image permettra de préciser la faisabilité et les intentions en termes de qualité des espaces publics et de mobilité.

Conformément aux délégations de compétences accordées par voie du préavis N° 35/2016, un compte d'attente a ainsi été ouvert au bilan de la ville, d'un montant de CHF 180'000.—, afin de couvrir les frais d'étude de la mise en zone 30 et de l'étude préliminaire du réaménagement complet de cet axe. Un préavis sera déposé en temps voulu au Conseil communal pour la demande de crédit de la suite des études.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 20 novembre 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond